

Crématorium de CAEN

Extension des locaux publics

PC 39 / PC 40

Accessibilité des personnes handicapées et sécurité incendie

1 - PRESENTATION GENERALE

Le crématorium est implanté à Caen, dans le quartier du Chemin Vert au nord-ouest de la Ville. Il est situé chemin de l'Abbaye d'Ardenne en site classé. La parcelle est limitrophe avec l'abbaye et la commune de Saint Germain la Blanche Herbe.

Le bâtiment a été construit en 1986/1987 et mis en service le 2 septembre 1987.

Le Crématorium d'une surface totale de plancher (au sens de la réglementation d'urbanisme) de 460 m² est actuellement composé :

Partie publique :

- un parc de stationnement d'environ 10 places (pas de marquage au sol)
 - un hall d'accueil 63 m²
 - un salon d'attente familles, pouvant accueillir 20 personnes..... 30 m²
 - une salle de recueillement, pouvant accueillir 60 personnes assises 66 m²
 - une salle de visualisation et de remise de l'urne..... 14 m²
 - un bureau d'accueil des familles 11 m²
 - un bureau administratif..... 11 m²
 - des sanitaires publics, comprenant un sanitaire "handicapé" et 1 sas ouvert 12 m²
 - 1 salle d'archivage et de stockage (+ vestiaire)..... 11 m²
- 215 m²

Partie technique :

- un dégagement de service attenant au local à urnes.....	9,50 m ²
- un local de stockage des urnes	3,50 m ²
- un hall de service (entrée des corps).....	15 m ²
- une salle d'introduction du cercueil	27 m ²
- un salle technique avec 2 appareils de crémation.....	64 m ²
- un sanitaire pour le personnel.....	<u>4,50 m²</u>
.....	123 m ²

Logement (inoccupé) :

- une entrée	6,50 m ²
- un WC	1,50m ²
- une cuisine	9 m ²
- un séjour.....	24 m ²
- un dégagement avec placards	7,50 m ²
- 2 chambres	20m ²
- une salle de bain	<u>3,50 m²</u>
	72 m ²

La surface totale (balayable) est de 410 m².

Les caractéristiques techniques de la construction existante sont les suivantes :

- fondations superficielles; le terrain est composé de terre végétale (0 à 0,50 m de profondeur), limon brun (0,50 m à 1,60 m), limon ocre (1,60 m à 3,70 m), calcaire (à partir de 3,70 m),
- murs en béton banché armé de 0,20 m,
- planchers sur terre plein, isolé en périphérie (40 mm),
- toitures terrasses composées de planchers béton armé en dalle pleine, avec acrotères périphériques sur l'ensemble des locaux, excepté la salle de cérémonie. Isolation en panneaux de polyuréthane de 80 mm d'épaisseur. Etanchéité bicouche élastomère et protection lourde,
- toiture de la salle de cérémonie composée d'une charpente bois lamelle collée, couverture ardoise et panneaux translucides,
- menuiseries extérieures en aluminium anodisé double vitrage 5-6-5,
- doublage des murs enterrés par un placomur de 40 mm ; les murs non enterrés par un placomur de 80 mm,
- Les locaux sont chauffés par des convecteurs électriques. La salle de cérémonie est également équipée d'un Split (chauffage ou refroidissement par air pulsé).

2 - OBJECTIF DE L'OPERATION

Le crématorium de Caen a été mis en exploitation en septembre 1987, il a été conçu pour une capacité de 1000 crémations / an. Plus de 2000 crémations y sont pratiquées aujourd'hui chaque année lors de cérémonies pouvant accueillir de nombreuses personnes. La configuration et la surface des locaux s'avèrent alors inadaptés, notamment au niveau de l'accueil, de la salle d'attente et de la salle de cérémonie.

Par ailleurs, l'évolution de la réglementation en matière de rejets de polluants dans l'atmosphère nécessite l'intégration d'un système de filtration des fumées sur les appareils de crémation. La délégation de service publique pour l'exploitation du crématorium a été renouvelée à la Société des Crématoriums de France en juillet 2009 pour une durée de 11 ans. La convention liant SCF et la Ville de Caen comprend, à la charge du délégataire, la réalisation du système de filtration des fumées et du bâtiment l'accueillant. SCF a également prévu la réalisation d'un sas et d'un auvent côté accès mortuaire auquel vient s'ajouter un espace destiné à accueillir un 3^{ème} appareil.

La construction de ces ouvrages fera l'objet d'une demande de permis de construire déposée par la Société des Crématoriums de France.

Parallèlement, la Ville de Caen s'est engagée à réaliser une extension des parties destinées au public avec un espace d'attente, une salle de cérémonie, un salon des retrouvailles et des sanitaires. La présente notice concerne donc la construction de ces locaux ainsi que la réhabilitation d'une partie des locaux existants.

3 - DESCRIPTION DES LOCAUX A REHABILITER ET A CREER

Les locaux sont répartis au rez-de-chaussée comme suit :

Locaux existants modifiés :

- la salle d'attente des familles et les sanitaires attenants deviennent un salon d'attente, un espace d'accueil, un bureau et une banque d'accueil adaptée aux PMR,
- les deux bureaux et le vestiaire sont transformés en salle d'attente pour la salle de cérémonie 2 (existante) pour une partie, la surface restant sera répartie entre le local de conservation des urnes et l'espace pour box réfrigérés,
- un sanitaire PMR est installé dans l'espace entrée/accueil.

Locaux créés :

- halle d'entrée 2 / espace d'attente.....	60.16 m ²
- salle de recueillement 2	164,90 m ²
- sas de départ 2	19,88 m ²
- salon des retrouvailles	63.70 m ²
- condouloir	21.34 m ²
- sanitaires hommes.....	12.06 m ²

- sanitaires femmes	11,94 m ²
- dégagements (sas 2 et sas 3).....	12,27 m ²
- chaufferie (puissance < 70 KW).....	21,30 m ²
- local centrale de traitement d'air.....	29,63 m ²
- Dégagement technique	<u>14,32 m²</u>
	431,50 m ²

4 - EFFECTIFS - CLASSEMENT ERP

4.1 Effectifs

Accueil du public

La Société des Crématoriums de France, délégataire du service public, n'utilisera pas les salles de recueillement simultanément (pas de personnel suffisant et limitation par la capacité technique actuelle du nombre de crémations journalières avec les deux appareils) cependant, l'effectif maximum admissible a été calculé en considérant une activité simultanée dans les deux salles de recueillement afin d'anticiper l'évolution de la crémation en France (équipement d'un troisième appareil de crémation). Les effectifs ont été regroupés par cérémonie, les effectifs ne se cumulant pas pour les locaux d'un même groupe. Les activités liées à la remise des urnes et au salon des retrouvailles viennent se cumuler à l'effectif admissible simultanément aux deux salles de cérémonies :

Désignation de l'activité	Locaux utilisés	Effectif
Cérémonie 1	Hall d'entrée 1 Salon d'attente 1 Salle de recueillement 1	60
Cérémonie 2	Hall entrée 2/ espace attente Accueil/bureau accueil Salle de recueillement 2 Condouloir	240
Salon des retrouvailles	Salon des retrouvailles	60
Remise des urnes	Salon remise des urnes	10
Effectif total maximum dans l'établissement		370

NB - l'effectif est calculé sur les bases suivantes :

- 1 personne pour 50 cm de banc dans les salles de cérémonies,
- 2 personnes par m² dans l'espace d'attente 2 lorsqu'il est annexé à la salle de cérémonie 2 pour les crémations regroupant un très grand nombre de personnes,
- le salon de par sa surface (64 m²) et son activité ne pourra recevoir plus de 60 personnes (prestation de service en location, géré par le délégataire).

Le hall d'entrée 1 est actuellement annexé à la salle de cérémonie 1 lorsque de nombreuses personnes sont présentes. Cette configuration ne sera plus exploitée lorsque la salle de cérémonie 2 sera ouverte au publique, celle-ci étant spécifiquement construite recevoir les cérémonies avec un effectifs très importants.

4.2 Classement

Le bâtiment existant est un Etablissement Recevant du Public de type V, classé en 5^{ème} catégorie (effectif limité à 300 personnes). Il va évoluer en 3^{ème} catégorie, l'effectif maximum admissible étant compris entre 300 et 700 personnes.

L'effectif du personnel n'a pas été pris en compte pour la détermination de la catégorie, par contre il l'est pour la détermination des unités de passage et nombre de dégagements.

5 - DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

5.1 Desserte

Le bâtiment est desservi directement par des voies publiques circulables aux véhicules et permettant d'accéder aux abords du bâtiment. La façade principale est accessible depuis l'allée (chaussée) qui sera modifiée mais conservera sa largeur de 6 mètres. De plus, les locaux techniques (chaufferie et local Centrale de Traitement d'Air) sont accessibles aux engins de secours, au plus près depuis la cour via la voie de déserte de la zone technique du crématorium.

5.2 Isolement par rapport aux tiers

Les bâtiments environnants étant situés à plus de 12 m du crématorium, l'isolement par rapport aux tiers est assuré et aucune exigence n'est demandée pour la protection des toitures par rapport à un feu extérieur (notamment pour la toiture de la salle de recueillement existante).

5.3 Stabilité au feu des structures, degré coupe-feu des planchers

Le bâtiment existant et son extension sont en rez-de-chaussée. La stabilité au feu de la structure est d'1/2 heure, le degré coupe-feu des planchers est de 1/2 heure.

5.4 Distribution intérieure

La distribution intérieure est de type traditionnel : murs en maçonnerie ou cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique et blocs portes à âme pleine.

5.5 Locaux à risques particuliers

Les nouveaux locaux à risques particuliers (parois CF 1 heure et blocs portes CF 1/2 heure avec ferme-porte) sont :

- la chaufferie
- le local Centrale de Traitement d'Air (VMC double flux)

5.6 Dégagements

Les dégagements et unités de passages sont en nombre suffisant pour assurer l'évacuation des personnes, dont l'effectif est défini à l'article 4.1 du présent document.

Dénomination local	Nb et unités de passage	Effectif maxi admissible/UP	Effectif art.4.1
Salle de recueillement 1	1 sortie de 2 UP +1 sortie 1 UP	200	60
Hall d'entrée 1	1 sortie 2 UP + 1 sortie 1 UP	200	60
Salon de remise des urnes	1 sortie de 1 UP	19	10
Salon d'attente 1	2 sorties de 1 UP	100	60
Salle de recueillement 2	2 sorties de 3 UP	500	120 places assises (+ 40 places debout)
Hall d'entrée 2	3 sorties de 3 UP + 1 sortie de 1 UP	+ 500	240 (120 salle + 120 hall)
Salon des retrouvailles	1 sortie de 2 Up + 1 sortie de 1 UP	200	60

Effectif maxi présent simultanément dans l'établissement de 370 personnes.

5.8 Aménagements intérieurs

De façon générale, les revêtements seront :

- M2 pour les murs
- M1 pour les plafonds
- M4 pour les sols

5.9 Désenfumage

Aucun moyen de désenfumage n'est exigé par la réglementation (aucune salle de plus de 300 m²).

6 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES

6.1 Chauffage

Le chauffage des locaux sera assuré par radiateurs alimentés depuis une chaufferie Gaz d'une puissance inférieure à 70 Kw.

Le local sera ventilé naturellement par grilles de ventilation haute et basse.

6.2 Installation électrique

Les installations de basse tension seront réalisées conformément à la norme NF C 15.100.

6.3 Eclairage de sécurité

Les locaux seront équipés d'une installation d'éclairage de sécurité pour l'évacuation.

La salle de cérémonie 02 étant d'une surface supérieure à 100 m², elle sera équipée d'un éclairage d'ambiance.

7 - MOYENS DE SECOURS

7.1 Moyens d'extinction

Des extincteurs à eau pulvérisée de capacité six litres, seront installés et répartis à raison d'au moins un appareil pour 200 m².

Des extincteurs à CO₂ seront disposés dans les locaux techniques ou lieux présentant des risques électriques.

7.2 Système d'alerte

L'établissement est équipé d'un téléphone de secours en ligne direct avec les services de secours.

7.3 Equipement d'alarme

Un membre du personnel ou un responsable au moins est présent en permanence lorsque l'établissement est ouvert au public.

L'établissement sera doté d'un équipement d'alarme de type 2b.

7.4 Dispositions visant à faciliter l'action des services de sécurité

Des plans de l'établissement avec consignes de sécurité seront affichés à proximité des accès. Un plan d'intervention sera disponible sur site.

8 - EVACUATION DES PERSONNES DURANT LES TRAVAUX

L'établissement ne sera pas fermé au public durant la période des travaux.

Les travaux seront donc phasés afin de concilier le fonctionnement de l'établissement et la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation, tout en maintenant les sorties destinées à l'évacuation des personnes.

Phase 1 - travaux de construction de l'extension et de la petite allée extérieure : durant cette phase, les conditions d'évacuation sont inchangées par rapport à la situation actuelle.

Phase 2 - travaux de réhabilitation : les locaux en travaux ne seront pas ouverts au public. L'établissement fonctionnera alors dans les nouveaux locaux qui sont équipés en nombre de sorties et en Unités de Passage suffisants pour évacuer les personnes (voir art 5.6).

9 - ACCESSIBILITE DES PERSONNES HADICAPEES

9.1 Stationnement

L'établissement disposera de 88 places de stationnement.

Deux places de stationnement adaptées (soit plus de 2% du nombre de places de stationnement) sont prévues à proximité des allées desservant les différentes entrées et sorties du bâtiment. Il existe également deux places adaptées sur le parking existant partagé entre le cimetière parc et le crématorium. Chaque place adaptée sera repérée par un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale.

9.2 Cheminements extérieurs

Les deux entrées publiques du bâtiment ainsi que les sorties (les flux sont volontairement différenciés entre la salle de recueillement 01 et 02) sont desservies par des cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite, à savoir :

- signalisation à l'entrée du cheminement piéton (panneau routier) et à proximité des places de stationnement PMR (panneaux à affichage électroniques),
- largeur de 1,40 m minimum, pente de 5% maximum, paliers de repos tous les 10 m, dévers maxi de 2%, espace de retournement à chaque changement de direction (diamètre 1,50 m),

- sol traité en revêtement dur antidérapant de teinte beige comportant des bords surélevés de 2 cm par rapport aux espaces verts environnants formant guide canne et permettant un contraste visuel,
- les emmarchements (3 marches) seront équipés de nez de marches antidérapants, contrastés visuellement et ne présentant pas de débord par rapport à la contremarche. La première et la dernière contremarche seront également contrastées visuellement. Il sera équipé de mains-courantes de part et d'autre de l'emmarchement.
- un dispositif assurant un éclairage de 20 lux minimum sera mis en place au niveau des cheminements extérieurs mais également jusqu'aux places de stationnement PMR situées sur la parcelle et sur le parking existant.

9.3 Accès au bâtiment et accueil du public

Une signalétique en façade permettra de distinguer les deux entrées.

Aucun équipement de contrôle d'accès ne sera mis en place.

Les portes d'entrée vitrées comporteront deux bandes d'éléments visuels et contrastés à une hauteur comprise entre 1,10 m et 1,60 m. Les poignées seront également visuellement contrastées pour en faciliter le repérage.

Le point d'accueil est pourvu d'un emplacement adapté.

L'éclairage est renforcé (200 lux).

Une bande de guidage sera mise en œuvre, depuis chacune des deux portes d'entrée, jusqu'à la banque d'accueil.

L'établissement comportant deux portes d'entrée qui desservent chacune une salle de cérémonie, un panneau d'affichage électronique sera positionné sur la façade du bâtiment (au droit de l'allée extérieure principale) et indiquera aux familles l'entrée à emprunter.

9.4 Emplacements PMR dans les salles de recueillement

La salle de recueillement existante peut accueillir deux personnes en fauteuils roulants.

La nouvelle salle de recueillement (120 places assises) pourra accueillir 4 personnes en fauteuil roulant.

9.5 Nature et couleur des matériaux de revêtements et qualité acoustique

Les revêtements de sols et les murs seront contrastés, ainsi que les portes et poignées de portes.

Les plafonds permettront le traitement acoustique des espaces d'accueil et d'attente du public.

9.6 Sanitaires

L'établissement sera équipé d'un sanitaire PMR unisexe dans la partie existante réhabilitée. Des sanitaires adaptés, séparés par sexe, seront également aménagés dans l'extension. Ils seront équipés de lave-mains, barres de tirage, flash lumineux d'alarme incendie. Les commandes d'éclairage seront automatisées.

Le Directeur,

Patrice BONAPARTE